

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Joséphine-Dandurand 2023-2024

Comité:

Nom de l'école : Joséphine-Dandurand		Nombre d'élèves : 1130	École ☐ Primaire ☐ Secondaire
Date: 23 août 2023		Adopté par le CÉ le: 2 octobre 2023	
Porteur du dossier : Isabelle Aumont, psychoéducatrice			
Direction :	Mélanie Lorrain, Marie-Hélène Fournier		
Enseignants :			
Personnel de soutien :	Martine Landry		

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Exemples de formes d'intimidation

Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);

- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui »*).

Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
Deux enfants cherchent à gagner.	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.

TAQUINERIE

- · Agacement entre a mis
- Tout le monde trouve ça drôle

CONFLIT

- Forces égales
- Souvent entre amis
- Peut s'accompagner de gestes agressifs

VIOLENCE

- S'exprime sous différentes formes
- Intentionnel
- Engendre un sentiment de détresse

INTIMIDATION

- Délibéré ou non
- · Caractère répétitif
- · Direct ou indirect
- · Inégalité de forces
- · Sentiment de détresse

Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soient Cohérence – Respect – Engagement et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

Éléments du plan de luttes

Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles

1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.

Le bilan de l'année scolaire 2022-2023 nous a permis de constater que 25 situations de violence ou d'intimidation ont été rapportées et traitées par le personnel de l'école. Ces situations impliquent 26 victimes et 28 auteurs d'actes d'intimidation. Il est à noter qu'une des victimes a dénoncé à plus d'une reprise une situation avec des auteurs d'actes d'intimidation différents. Les victimes sont à part égale autant des garçons que des filles. Les auteurs d'actes d'intimidation sont majoritairement des garçons de 3^e secondaire. Parmi eux, 5 garçons sont impliqués dans plus d'une situation d'intimidation. Notons aussi que ces derniers avaient également un historique d'intimidation dans leur école de provenance. Principalement, les situations de violence/intimidation provenaient du 3e secondaire (auteurs d'actes d'intimidation et victimes), soient 19 situations/25. Nous attribuons ces résultats au fait que les élèves se confient davantage et dénoncent plus grâce à la démarche facilitée par un code QR ainsi qu'aux mêmes difficultés rencontrées l'année dernière, soit à l'impulsivité, l'immaturité et les habiletés sociales inadéquates de la cohorte de G3.

Basées sur les fiches de signalement remplies, les interventions réalisées par le personnel et le sondage sur le sentiment de sécurité des élèves réalisé en juin 2023, comparées à celles cueillies l'année précédente, les situations de violence/intimidation se produisaient principalement au coin fumeurs à l'extérieur, aux toilettes de Marchand et de Beaulieu ainsi que dans les vestiaires d'éducation physique des 3 bâtiments et en classe. Les gestes d'intimidation/violence sont surtout verbaux, sociaux/psychologiques et par voie électronique (insultes, dénigrement, propos désobligeants, moqueries) sur le physique ou chicanes sociales qui dégénèrent (20/25).

Lorsqu'une situation a lieu à l'école, elle a d'abord commencé ou continue 1 fois sur 4 sur les réseaux sociaux. Ce sont majoritairement des conflits qui dégénèrent ou des situations uniques (14/25).

Résultats au sondage sur le sentiment de sécurité :

Où se sentent-ils le moins en sécurité?

Toilettes Beaulieu 26% (augmentation 10%)

Vestiaires St-Edmond, Marchand et Beaulieu 33% / 26% / 26% (augmentation moyenne d'environ 10%)

Coin fumeurs 48% (augmentation de 8%)

Toilettes Marchand 34% (stable)

Ce qui les rend insécures :

Le vol (taxage) 27% (augmentation de 12%)

Les gangs 25% (augmentation de 6%)

Violence verbale 31% (augmentation de 6%)

Certains élèves de l'école 43% (augmentation de 5%)

Certains adultes de l'école (interventions) 24% (augmentation de 3%)

Vapotage/drogue 22% / 20% (augmentation de 4% / 2%)

Les moments où ils se sentent le moins en sécurité?

Les activités parascolaires 16% (augmentation de 10%)

Pour les élèves CSA, aux organismes 14% (augmentation de 9%)

Dîner 17% (augmentation de 8%)

Après l'école 17% (augmentation de 5%)

Matin 14% (augmentation de 4%)

Pauses 13% (augmentation de 4%)

Causes principales:

Orientation sexuelle 284/517 (55% - augmentation de 5%)

Apparence physique 400/517 (77% - stable)

Identité de genre: 256/517 (50%) (nouvelle donnée)

Donc après avoir analysé la situation d'intimidation/violence de notre école, voici les priorités qui s'en dégagent :

- Augmenter le sentiment de sécurité principalement dans les vestiaires et toilettes dans les 3 bâtiments.

-	Poursuivre la formation et l'accompagnement du personnel pour qu'il intervienne de façon adéquate.
-	Continuer de développer le vivre ensemble et le civisme chez nos élèves.

Sensibilisation et prévention

Éléments du plan de lutte Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles

2. Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Priorité d'action 1 :

D'ici le 1^{er} juin 2024, augmenter la proportion de nos élèves qui se sentent en sécurité dans les 3 édifices de 10% à 20% selon l'édifice par rapport au sondage de juin 2023. (Cible de 85% des élèves ayant un sentiment de sécurité dans les 3 édifices)

Pédagogique: Physique: Formation pour tous les surveillants en début d'année sur les Augmentation du nombre de surveillants à Marchand-St-Edmondinterventions efficaces et attendues auprès des élèves. Beaulieu. Présentation du code de vie à tous les élèves le jour 1, période 1 de la Barrer les portes des toilettes à l'étage de la cafétéria de Marchand où il y a peu de surveillance durant les cours (les élèves iront aux toilettes rentrée et enseignement explicite des comportements attendus. individuelles sur les étages durant les cours). Barrer les portes des vestiaires des gymnases durant les cours et le sportmidi. Établir un horaire de ronde pour augmenter la surveillance à l'étage des toilettes et vestiaires (TES) à des moments opportuns de l'année (ex.: début d'année, novembre, retour du congé de Noël, retour de la semaine de relâche, mai). Établir une ronde de surveillance durant les cours à St-Edmond. Limiter les déplacements durant les heures de cours en faisant inscrire le motif et l'heure de toutes les sorties de classe dans l'agenda des élèves. Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 202. Social: Familial: Organisation d'activités récompense, gala, etc.

Priorité d'action 2 :

D'ici le 1^{er} juin 2024, mobiliser l'ensemble du personnel pour qu'ils interviennent auprès des élèves de façon cohérente et efficace selon une démarche reconnue, structurée et concertée. (Cible : Augmenter la proportion des élèves qui se tournent vers les adultes de l'école pour venir chercher de l'aide plutôt que leurs amis (162/517) et diminuer le nombre d'interventions auprès des élèves de 276 à 176 (local de retrait inclus pour des conflits, violence/intimidation).

Pédagogique:

- Formation sur la gestion de classe pour les enseignants volontaires lors d'une journée pédagogique.
- Distribution d'un aide-mémoire sur les moyens efficaces de gestion de classe.
- Formation pour tous les surveillants en début d'année sur les interventions efficaces et attendues auprès des élèves.
- Présentation des services complémentaires à tous les enseignants (rôles, fonctions, cibler leurs besoins).
- Présentation du plan de lutte à tous les membres du personnel lors d'une journée pédagogique/statutaire.

Physique:

- Augmentation du nombre de surveillants aux moments et aux heures critiques.
- Augmentation de l'offre d'activités-midi pour augmenter les liens significatifs des élèves avec les adultes.
- Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 2023.

Social:

 Intervention de l'escouade antitabac à des moments opportuns durant l'année (septembre-janvier-mai).

Familial:			

Priorité d'action 3 :

D'ici le 1^{er} juin 2024, développer le vivre ensemble et le civisme chez nos élèves afin de diminuer le nombre de sorties et/ou d'interventions au local le Franc-Jeu de 20% (3818 sorties/interventions en 22-23). (Cible : Diminution de 20% des sorties et/ou interventions au local le Franc-Jeu).

Pédagogique:

- Faire connaître et démystifier les services complémentaires aux élèves par un tableau avec les photos, le rôle de chacun et la procédure pour aller chercher de l'aide.
- Présentation des services complémentaires à tous les enseignants (rôles, fonctions, cibler leurs besoins).
- Présentation aux membres du personnels (journée pédagogique août) et à tous les élèves lors de la 1^{re} période la 1^{re} journée des codes QR dans

Physique:

- Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 2023.
- Ajout de caméra pour mieux identifier les élèves inadéquats et mieux cibler les actions à poser auprès de ceux-ci.
- Affiches dans l'école des codes QR (cartable Ressource JD et intimidation).
- Limiter les déplacements durant les cours en utilisant l'agenda (motif et signature).

l'agenda pour un signalement intimidation/violence, une référence au cartable ressources JD et du code de vie avec les comportements attendus.

- Présentation d'une vidéo présentant les comportements attendus des élèves à leur arrivée en classe.

Social:

- Journée rose pour contrer l'intimidation.
- Augmenter et diversifier l'offre d'activités-midi en lien avec les intérêts des élèves, alternative aux comportements inadéquats.
- Système de récompense valorisant les bons comportements en société.
- Ateliers Sextage en G3 et FMS.
- Ateliers Cerveau et Drogues d'Actions Dépendances en G3.
- Ateliers *Droques et Marché du travail* d'Actions Dépendances en FMS.
- Ateliers Sexo-conso d'Actions Dépendances en G4.
- Ateliers sur *L'ambivalence sexuelle* en G4 et G5.
- Ateliers sur *La sextortion* en G4 et G5.
- Ateliers sur la Cyberdépendance G4 et G5.
- Ateliers *Sensibilisation sur le contrôle dans les relations amoureuses* de l'organisme Maison Hina en FMS, G3 et G4.

Familial:

- Référence aux parents par courriel et Facebook au cartable ressource JD.
- Information aux parents des ateliers suivis en classe par leur enfant et des activités de l'école par courriel et Facebook.
- Référence des familles aux organismes externes selon les besoins identifiés.
- Contacts réguliers et chaleureux avec les familles lorsqu'une situation se produit.

Collaboration

Éléments du plan de lutte Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons : 3. Mesures visant favoriser la collaboration > Transmission de connaissances sur le sujet (ex : différence entre conflit et intimidation, flèche du continuum, quoi faire si des parents à la lutte contre l'intimidation et la mon enfant est victime/témoin/auteur, etc.) Signalement et suivi : (agenda p.36 à 38); violence et > Diffuser le projet éducatif et le plan de lutte (sur le site internet de l'école Joséphine-Dandurand); > Une lettre peut être envoyée aux parents par courriel (Ex : pour les informer d'un atelier ou d'une activité de sensibilisation); l'établissement d'un Modalité de transmission de l'information (ex : site internet, courriel, Facebook, agenda, etc.); milieu d'apprentissage Références au Cartable de Ressources JD (voir agenda p.14); sain et sécuritaire.

Communiquer les informations pertinentes par	ar courriel;
--	--------------

> Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant, référer au besoin aux organismes et services externes.

Signalement:

Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles Éléments du plan de lutte Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence. 4. Les modalités de signalement ou de dépôt La plainte devra être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables. d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de En violence à l'établissement À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance : ou avec celui-ci et, plus personne intervenant ou un membre de la direction. particulièrement, les modalités de En utilisant le code QR suivant : signalement 1. Scanner le code QR (appareil photo) l'utilisation des médias disponible dans l'agenda à la p.37 et sur les sociaux ou des Par courriel affiches dans les corridors. technologies de 2. Remplir le formulaire. communication à des fins Bien inscrire ton courriel d'école. de cyberintimidation; En téléphonant à l'école : 450 346-3652 poste : 5718 Au téléphone En complétant la fiche de signalement disponible dans les classes ainsi qu'aux secrétariats. Par écrit

Porter plainte la suite				
Procédure en trois étapes				
Une plainte pourra être formulée par un élève ou l'un de ses parents à l'égard des services qu'il a reçus, qu'il reçoit, aurait dû recevoir ou requiert, que l'élève				
,	un centre de services scolaires, d'une commission scolaire, un établissement d'enseignement privé, ou qu'il reçoive			
son enseignement à la maison.				
Étape 1 : s'adresser à la personne	L'élève ou le parent qui souhaite déposer une plainte s'adressera d'abord à la personne directement concernée			
directement concernée ou à son supérieur	ou à son supérieur immédiat. La plainte pourra être faite verbalement, même s'il est conseillé de garder des traces			
immédiat	écrites dès cette première étape, afin, notamment, de calculer le délai de traitement.			
	La plainte devra être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables.			
Étape 2 : s'adresser au responsable du	Si, au terme de l'étape 1, l'élève ou le parent est insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété			
traitement des plaintes	dans le délai prévu à la loi, il pourra s'adresser au responsable du traitement des plaintes (RTP) désigné par le			
	conseil d'administration du centre de services scolaire. (450. 359.6411 poste 8622 ou 7510). Par courriel :			
	servicealaclientele@csdhr.qc.ca) Encore une fois, cette étape pourra se faire oralement. Il est néanmoins			
	recommandé de conserver ici aussi des traces écrites des démarches effectuées.			
	La plainte devra être traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.			
Étape 3 : s'adresser au protecteur régional de	Si, au terme de l'étape 2, l'élève ou le parent demeure insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas			
l'élève	complété dans le délai prévu à la loi, il pourra alors recourir au protecteur régional (présentement au protecteur			
	national en attente de nomination de celui du régional) de l'élève affecté à sa région. L'élève ou le parent pourr			
	être assisté par le protecteur régional de l'élève pour la formulation écrite de sa plainte.			
	Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les			
	conclusions. Le cas échéant, il formulera les recommandations pertinentes au centre de services scolaire, à la			
	commission scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé.			
	commission scolaire ou a retablissement à enseignement prive.			
	Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève			
	de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en			
	terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du			
	protecteur régional de l'élève.			

Le protecteur régional de l'élève informera par la suite la personne plaignante et le centre de services scolaires, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé des conclusions ainsi que des motifs sur lesquels elles s'appuient, de même que ses recommandations s'il y a lieu.
Le centre de services scolaire, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé aura à ce moment 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant son refus d'y donner suite.

Référence: https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-eleve/porter-plainte

PROCÉDURE POUR L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION

- Bloque la personne qui t'envoie des messages blessants;
- Ignore ses messages et NE répond PAS aux insultes;
- Parles-en à un adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducateur, parent, etc);
- Enregistre les preuves de l'intimidation (capture d'écran);
- Signale, dénonce la situation à l'opérateur du site, à l'école, à tes parents, à la police, etc.

Mesures de soutien ou d'encadrement

Éléments du plan Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles de lutte 5- Les actions qui • Mettre fin à l'incident doivent être prises • Intervenir verbalement • S'assurer que les témoins entendent l'interdiction lorsqu'un acte Arrêter formelle d'intimidation ou de violence est constaté par un Décrire le comportement observé Indiquer qu'il est inacceptable élève, un • Informer des impacts possibles sur la victime enseignant, un Nommer • Rappeler le comportement attendu autre membre du personnel de l'école ou par • Suivre la procédure pour signaler quelque autre Indiquer l'endroit Signaler à la • Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois personne ou qu'un direction signalement ou une plainte est transmis • La durée • Les rapports entre les personnes l'établissement par • La gravité et l'impact Évaluer protecteur • La fréquence régional de l'élève. Offrir du soutien à la victime Offrir du soutien aux témoins • Offrir du soutien à l'auteur, appliquer les sanctions Régler nécessaires Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l'évènement • Suivi 2-1-1: 2 jours, une semaine et un mois après Suivi l'événement

Lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est constatée par un membre du personnel, voici ce qui sera fait.

PROCESSUS DE DÉNONCIATION ET DE SUIVI DE NOTRE ÉCOLE

- 1. La personne fait une dénonciation par écrit (fiche de signalement), par le code QR, par téléphone ou en personne à un enseignant, à la direction et aux membres de l'équipe de professionnels et/ou de soutien (surveillants, TTS et TES) de l'école.
 - a) La personne dénonce par écrit doit remplir notre formulaire de signalement-Intimidation (Ex : feuille papier, qui se retrouve dans les classes, secrétariats et bureau des intervenants). Remettre à une secrétaire.
 - b) La personne dénonce par téléphone ou en personne, la personne qui reçoit la dénonciation prend en note les informations en remplissant notre formulaire de signalement-Intimidation (Ex : feuille papier, qui se retrouve dans les classes, secrétariats et bureau des intervenants).
 Remettre à une secrétaire.
 - c) La personne dénonce par le code QR doit remplir notre formulaire de signalement-Intimidation en ligne qui est automatiquement acheminé à la direction et à un intervenant désigné.
- 2. La secrétaire numérise le formulaire et l'envoi à toutes les directions. Le formulaire original doit être consigné dans le cartable noir. Cette tâche est réservée à la secrétaire de l'édifice Marchand.
- 3. La direction de niveau des élèves concernés prend la responsabilité de mandater un intervenant pour effectuer une enquête.
- 4. L'intervenant et/ou les intervenants qui sont mandatés à faire l'enquête doivent consigner les informations dans Mémo-SPI et dans l'onglet : violence-intimidation. De plus, les mesures de soutien,

d'accompagnement et d'encadrement doivent aussi être inscrites dans le SPI.

- 5. Une fois l'enquête complétée, les intervenants concernés rencontre la direction concernée par la situation, un bilan des renseignements recueillis est communiqué, une analyse de la situation est faite afin de déterminer si c'est un conflit, de l'intimidation ou de la violence. Par la suite, une concertation est nécessaire pour déterminer quelles sont les mesures de soutien et les sanctions exigées au besoin.
- 6. La direction contacte les parents de l'auteur des actes d'intimidation ou de violence. Celle-ci les informe des sanctions s'il y a lieu.
- 7. L'intervenant contacte les parents de la victime afin de les informer des mesures de soutien et d'accompagnement qui seront mises en place pour offrir à leur enfant un milieu scolaire sain et sécuritaire.

Je transmets l'information à la direction générale via le SPI.

Nom de la personne qui fait le suivi :

L'intervenant (TES, TTS ou professionnel) impliqué dans le dossier et/ou la direction.

La direction de l'école...

- S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);
- Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP);
- Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).

Confidentialité

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
6- Mesures visant à assurer	Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves
la confidentialité de tout	impliqués ne seront pas donnés.
signalement et de toute	Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les
plainte concernant un acte	victimes/témoins/auteurs seront rencontrées discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée.
d'intimidation ou de	
violence.	

Mesure de soutien

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
7- Mesures visant à assurer la	Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui pourraient être
confidentialité de tout	prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.
signalement et de toute	
plainte concernant un acte	
d'intimidation ou de	
violence.	

VICTIME:

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
• Être discret : éloigner l'élève et le rencontrer seul;	• Établir et maintenir un lien avec l'élève;	La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures
• Reconnaître l'incident : « Je regrette ce qui t'est	• Recadrer les perceptions biaisées (se sent	mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et
arrivé »;	impuissant, s'attribue des torts, justifie la	respectées.
 Identifier l'état de l'élève : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse (l'inviter à parler de ses émotions); Recueillir de l'information : Que s'est-il passé, qui, 	violence envers lui); • Développer des solutions de rechange; • Favoriser l'inclusion sociale positive,	La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de
combien de fois?	réduire l'isolement, l'amener à se	l'élève face à d'éventuels incidents.
 Évaluer le degré de victimisation : la durée, les conséquences occasionnées, ses réactions, ses émotions et ses pensées; Établir un plan pour assurer sa sécurité; 	rapprocher des amis positifs; • Outiller l'élève dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi;	Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.

 Assurer à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé; Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi; Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence; Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit. 	 au besoin; Participer à des activités de développement d'habiletés sociales; 	Consigner les informations dans le SPI.
--	---	---

TÉMOINS:

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
• Recueillir les noms des témoins et les rencontrer;	• Établir et maintenir un lien avec l'élève;	La personne responsable du suivi reverra l'élève pour
• Évaluer le rôle du témoin dans la situation (actif,	• Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire au	évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa
passif ou complice).	besoin;	dénonciation.
	• Activités d'éducation sur l'importance de	
TÉMOIN ACTIF	dénoncer (évaluer son pouvoir, montrer son	Consigner les informations dans le SPI.
• S'assurer que les élèves vont bien;	désaccord;	
• Confirmer que le comportement constaté est		
inacceptable;	de l'affirmation de soi ;	
• Nommer l'importance de dénoncer et le féliciter.	• Possibilité d'une rencontre avec un	
	professionnel de l'école.	
TÉMOIN PASSIF		
S'assurer que les élèves vont bien;		
Nommer que le comportement constaté est		
inacceptable;		
Nommer l'importance de dénoncer et de manifester		
leur désaccord s'ils se sentent à l'aise.		
TÉMOIN COMPLICE		
• Intervenir auprès de lui comme un auteur.		

POUR TOUS

- Téléphoner aux parents ou communication écrite;
- S'assurer que les élèves vont bien;
- Inviter l'élève à parler de ses émotions;
- **Nommer** le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable;
- Nommer **l'importance de dénoncer** et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;

Mise en place de mesures de soutien si nécessaire.

AUTEUR:

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
• Restreindre la liberté de mouvement : pauses et/ou	• Établir et maintenir un lien avec l'élève;	La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures
dîners assignés, se rapporter lors des transitions,	• Soutenir l'élève dans la recherche de	mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et
exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir	solutions pour que la situation cesse;	respectées.
de la classe seule, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la	• Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses	11 1 1/1
démonstration qu'on peut lui faire confiance;	gestes, prise de conscience;	La personne responsable du suivi reverra l'élève pour
• Restreindre la liberté d'association : interdiction de	• Défaire les justifications en utilisant le	vérifier s'il met en action les moyens de soutien qui lui sont offerts.
fréquenter certains élèves de l'école, assigner un	questionnement et la réflexion;	Sofit offerts.
nouveau casier, une place pour le dîner, un pupitre	• Effectuer un encadrement individualisé;	Consigner les informations dans le SPI.
dans la classe, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la	Augmenter la surveillance autour de l'élève	
démonstration qu'on peut lui faire confiance;	(rédiger un plan qui inclut toutes les zones à	
• Restreindre la liberté participative : retirer des	surveiller dans l'école ainsi que lors du	
privilèges de participation à des activités perçues	transport en autobus ou à la marche);	
comme positives ou une récompense jusqu'à ce que	• Trouver des alternatives au comportement	
l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire	(en lien avec le but recherché par l'élève:	
confiance;	recherche d'attention, de pouvoir, de se	
• Restreindre l'utilisation du temps: reprise de temps	faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.);	
qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant		
donné le comportement problématique;		

- Réparer son geste: commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);
- Assumer ses gestes : contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.
- Suspension à l'interne ou à l'externe (voir protocole)

- Impliquer les parents dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci;
- Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins;
 Utiliser le renforcement positif, valorisation

de ses bons comportements.

Sanction disciplinaire

Éléments du plan de	e lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles	
8- Sanctions discip	olinaires		
applicables		Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation :	
spécifiquement	au	 Conséquences logiques et éducatives; 	
regard des	actes	Rappel/enseignement du comportement attendu;	
d'intimidation	ou de	Communication ou rencontre avec les parents, les intervenants et la direction;	
violence selon la	a gravité	 Excuses envers la victime (si cela répond aux besoins de la victime); 	
ou le caractère	répétitif	Geste de réparation (si cela répond aux besoins de la victime);	
de ces actes.		Travail en lien avec le sujet;	
		Référence à des organismes externes selon les besoins;	
		Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales;	
		Pauses supervisées ou midis supervisés;	
		Restriction dans l'espace, de la liberté ou suspension à l'interne ou à l'externe;	
		Rencontre avec un policier école.	

Suivi

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
9- Suivi qui doit être	
donné à tout	Consignation et transmission à la direction générale via le SPI
signalement et à toute plainte concernant un	Rappel des modalités du traitement du signalement
acte d'intimidation ou	Rappel des modalites du traitement du signalement
de violence.	 Envoi courriel de la fiche de signalement aux directions de l'établissement
de violence.	 Un intervenant est mandaté pour faire une démarche d'enquête
	Consignation des informations dans le SPI (Ex : mémo : signalement-intimidation et onglet violence-intimidation).
	 Cartable noir au secrétariat de Marchand (répertorier les copies des fiches de signalement) Rencontre multidisciplinaire (Ex : analyse de la situation, conflit ou de l'intimidation, décision des mesures de soutien et d'encadrement).
	 Nencontre maldascipinare (Ex. analyse de la situation, comit ou de mitimidation, decision des mesures de soutien et d'encadrement). Contacter les parents (faire le suivi)
	L'intervenant ou la direction verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par
	l'élève. S'il y a lieu, un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils
	vivent la situation.
	 La personne responsable du suivi revoit l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels
	incidents.
	Protocole de suspension :
	La suspension interne ou externe doit demeurer une mesure exceptionnelle et applicable dans des situations graves. Seule la direction
	peut appliquer cette mesure. Elle doit en faire part à la direction générale via le SPI.
	La loi, article 96.27 Le directeur de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes
	d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.
	a mamadan ou de visiente ou pour contramare releve à respecter les règles de conduite de recore.
	Exemple de protocole
	Avant le départ de l'élève de l'école, la direction ou une personne mandatée par cette dernière doit :
	Parler aux parents;
	Envoyer un courriel aux parents pour fixer le rendez-vous de réintégration à l'école de l'élève;
	Consigner la suspension dans le SPI.

Au retour de la suspension, l'élève doit :

- Se présenter directement au secrétariat (avec son parent);
- Avec le/la T.E.S. ou autre intervenant et la direction, l'élève fait un retour sur l'évènement et un plan de réintégration sera mis en place (excuses accompagnées, geste réparateur, pauses et/ou midis avec le/la T.E.S., retrait de certaines zones de la cour, etc.);
- Signer un contrat d'engagement en présence de ses parents.

LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (EN DÉVELOPPEMENT : NOUVELLE SECTION EN LIEN AVEC LA LOI SUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE)

Mesures préventives et de sécurités liées aux violences à caractère sexuel

- 1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
- 2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. »

Les détails concernant les activités de formation, les mesures de sécurité et la définition de "violences à caractères sexuel" sont à venir.

Ressource disponible en ce moment pour prévenir les violences à caractère sexuel.

Programme d'Éducation à la sexualité: L'éducation à la sexualité tient compte de plusieurs dimensions et couvre des sujets variés: connaissance du corps, image corporelle, stéréotypes sexuels, sentiments amoureux. Elle permet notamment aux élèves: de mieux se comprendre; d'établir des relations affectives respectueuses pour eux-mêmes et les autres; de développer leur esprit critique, leur bon jugement et leur sens des responsabilités.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

RESSOURCES

- Guide Hibou: https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou version_finale_janvier_2019.pdf
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute (www.jeunessejecoute.ca/)
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents
- https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/
- CISSS: Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre https://santemonteregie.qc.ca/centre
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)